

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-07(FIN)

Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 9 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET (visioconférence), Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL (visioconférence), Serge PRATO, Laurie SARDELLA.

Objet : Modification du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires

Le président expose :

Par délibération n°2022-04 du 27 janvier 2022, le conseil d'administration a arrêté le règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

Il vous est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, de porter le taux d'indemnisation de l'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires de 3% à 9% de l'Indemnité Horaire de Base du Grade (IHBG) dans le créneau de 7 heures à 19 heures du lundi au vendredi compris.

L'article 2.1.1. du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires est modifié comme suit :

« Le taux d'indemnisation de l'astreinte est fixé comme suit :

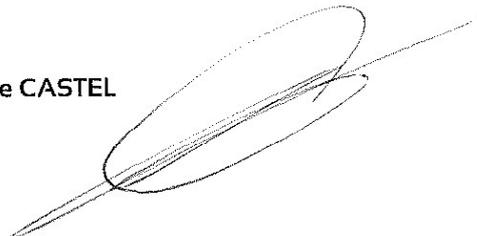
- à 9% de l'IHBG du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures,
- à 3% de l'IHBG du lundi au vendredi de 19 heures 01 à 6 heures 59 et les samedis et dimanches. »

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230209-2023-07-FIN-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023